

Diagnostic précoce de l'autisme

Fédération Française de Psychiatrie

En Partenariat avec la Haute Autorité de Santé

Sous le patronage de la Direction Générale de la Santé et de la Direction Générale de l'Action Sociale

Avec le soutien financier de la DGS, de la DGAS et de la HAS, avec le concours de la Fondation France Telecom

Informations aux parents

Des recommandations pour les professionnels de santé définissant les bonnes pratiques de diagnostic de l'autisme viennent d'être publiées.

Qu'est ce l'autisme ?

L'autisme n'est pas une maladie avec une cause spécifique mais plutôt un syndrome (c'est à dire un ensemble de symptômes retrouvés régulièrement et sans cause identifiée) avec une combinaison de comportements anormaux caractéristiques.

Comment se manifeste l'autisme ?

Généralement constitué vers 2 ou 3 ans, l'autisme se manifeste par une triade de symptômes associant des troubles de la socialisation (exemple : retrait, manque de réactivité aux autres ou d'intérêt pour eux...), de la communication (à la fois le langage et la communication non verbale) et du comportement (aspect bizarre ou répétitif, intérêt restreint). Il existe différentes formes d'autisme allant des plus sévères au moins sévères. D'autres troubles ou maladies peuvent leur être associés comme des problèmes d'audition ou encore des problèmes neurologiques.

Quels sont les signes qui peuvent alerter votre médecin sur un risque d'autisme chez votre enfant ?

Des anomalies des grands repères du développement de votre enfant peuvent amener votre médecin à suspecter un trouble du développement. Dans ce cas, il peut vous proposer d'abord de revoir rapidement et régulièrement votre enfant avant de demander en cas de doute persistant un avis spécialisé à un neuropédiatre ou un pédopsychiatre :

- A 12 mois : L'absence de babillage, de montrer du doigt des objets ou des personnes
- A 18 mois : L'absence de mots prononcés
- A 24 mois : L'absence d'association spontanée de plusieurs mots, c'est-à-dire pas simplement de répéter les mots prononcés par l'adulte
- Avant 3 ans, d'autres signes peuvent évoquer l'autisme :
 - La passivité, le manque d'intérêt aux relations sociales (ex: s'il ne se retourne pas à l'appel de son prénom; s'il manque d'intérêt pour les autres, s'il préfère les activités solitaires)
 - Si vous avez des difficultés à accrocher son regard, ou à stimuler son intérêt pour un jeu, notamment d'imitation de vos gestes, attitudes...
 - S'il est en retard dans l'acquisition du langage ou si ce développement est bizarre
 - s'il ne cherche pas à jouer ou à participer à des jeux simples, à des jeux d'imitation (ex : jouer à « coucou ») ou à « faire-semblant » (ex : jouer à la dinette ou mettre en scène des figurines),
 - s'il a des intérêts inhabituels et des activités répétitives avec les objets (faire tourner des roues de petites voitures) .
- Quel que soit l'âge de l'enfant : la constatation d'une régression de ce qu'il a acquis, au niveau de son langage ou dans ses relations sociales

Que faire en cas d'inquiétudes sur le développement de votre enfant ?

Il est important de faire part au médecin traitant de votre enfant de vos observations, questions ou ressentis sur son développement. Ces informations lui permettront d'orienter l'examen de votre enfant et en cas de doutes, de l'adresser à un médecin plus spécialisé.

Comment se fera le diagnostic de votre enfant ?

Etablir un diagnostic d'autisme est souvent un long chemin. Long chemin parce qu'il s'agit d'un diagnostic qu'il faut porter avec certitude. Or, l'autisme provient d'un ensemble de signes qui se précisent au cours du développement de l'enfant. Il est exceptionnel de pouvoir affirmer le diagnostic d'autisme avant l'âge de 2 ans. Les professionnels de santé sont donc prudents avant d'affirmer ce diagnostic, qui nécessite d'examiner et d'observer le comportement de l'enfant, seul, avec vous-même et avec les autres. Ce diagnostic nécessite donc un temps d'observation suffisant et sera le plus souvent complété par des examens biologiques et radiologiques. En revanche, il faut insister sur l'importance de réaliser ce diagnostic dans les meilleurs délais, afin de pouvoir proposer à l'enfant une prise en charge spécialisée le plus rapidement possible.

Par qui se fera le diagnostic de votre enfant ?

L'affirmation du diagnostic nécessite plusieurs examens de votre enfant. Il bénéficiera d'une évaluation de ses capacités et de ses difficultés par une équipe de plusieurs spécialistes (généralement psychiatre, éducateur, psychologue, orthophoniste et psychomotricienne). Cette équipe peut être dans un Centre d'Action Médico-sociale Précoce, un Centre MédicoPsychologique, un cabinet de praticiens libéraux coordonnés entre eux, un service de psychiatrie infanto-juvénile ou de pédiatrie, une unité d'évaluation ou un Centre de Ressources Autisme. Le spécialiste chargé de centraliser les informations sera votre interlocuteur privilégié. Si le diagnostic d'autisme est confirmé, le médecin responsable fera une recherche de maladies qui seront éventuellement associées. Votre enfant sera alors d'abord adressé vers un neuropédiatre et un spécialiste de génétique médicale qui prescriront si besoin de nouveaux examens.

Annonce d'un diagnostic temporaire

Il est possible qu'un diagnostic temporaire soit fait, par exemple si votre enfant a moins de 2 ans, ou plus tardivement en cas de doutes. Il vous sera alors proposé de nouveaux bilans dans un délai de 12 à 18 mois pour préciser le diagnostic de votre enfant et apprécier son évolution.